



unesco

MAB France

MAB France
24 Chemin de Borderouge,
Auzeville CS 52627 31326
CASTANET TOLOSAN CEDEX

CAHIER DES CHARGES

**Consultation de prestataires
Planification, mise en œuvre et évaluation du
processus de concertation du projet LIFE
Biospher'Adapt**

Financé par l'UE dans le cadre
du programme européen LIFE



**Co-funded by
the European Union**



Table des matières

I.	OBJET DE LA CONSULTATION	2
II.	PRESENTATION DU COMMANDITAIRE : MAB FRANCE.....	2
III.	CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT CETTE CONSULTATION	2
IV.	LA MISSION.....	3
V.	LIVRABLES A FOURNIR	4
VI.	CALENDRIER	4
VII.	MODALITES DE TRAVAIL	4
VIII.	ÉLEMENTS DE LA PROPOSITION COMMERCIALE ET DATE LIMITE DE CANDIDATURE	5
IX.	LA VISIBILITE DES FONDS EUROPEENS	6
X.	CRITERES D'ANALYSE ET DE SELECTION	6
XI.	PROPRIETE INTELLECTUELLE	7
XII.	CONFIDENTIALITE	7
XIII.	CONTACTS	7
	ANNEXE 1 - PIECES A FOURNIR AVEC L'OFFRE	8
	NEGOCIATION.....	8

I. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de désigner le prestataire qui accompagnera, pour le compte du MAB France, à l'échelle nationale, les 7 territoires pilotes « Réserves de biosphère » du projet LIFE BiospherAdapt dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs processus de concertation pendant toute la durée du projet.

II. Présentation du commanditaire : MAB France

Le comité Man and Biosphere (MAB) France a pour objet de promouvoir le Programme scientifique intergouvernemental sur « L'Homme et la Biosphère » MAB de l'UNESCO et son réseau de Réserves de biosphère. Ces sites modèles pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable travaillent à la préservation et la restauration de la biodiversité, promeuvent l'utilisation durable des ressources naturelles, recherchent l'établissement d'économies et de sociétés saines, équitables, prospères, en harmonie avec la biosphère. Ces sites mettent en œuvre des programmes pour atténuer la crise climatique et s'y adapter. Le MAB France regroupe le réseau français des Réserves de biosphère et ses parties prenantes, chercheuses et chercheurs, personnalités et institutions, actifs en faveur du Programme MAB et de sa mise en œuvre.

III. Contexte dans lequel s'inscrit cette consultation

Le MAB France est lauréat depuis décembre 2024 du programme européen LIFE – Climat au travers du projet LIFE Biospher'Adapt. Le programme LIFE est un instrument financier de l'Union Européenne, qui contribue au financement d'actions en faveur de l'Environnement.

Le projet LIFE Biospher'Adapt, vise à mettre en place un accompagnement territorial actif et efficace dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et visant l'évolution des pratiques dans les territoires anthropisés. Ce projet sera mis en œuvre dans 7 Réserves de biosphère, reconnues par l'UNESCO qui sont autant de "laboratoires vivants" dédiés à l'expérimentation du développement durable. Il s'agit de mettre en œuvre un ensemble de mécanismes de concertation et d'actions concrètes pour inciter et aider les acteurs politiques et socio-économiques des territoires, à réfléchir, planifier et implémenter les adaptations nécessaires pour répondre aux enjeux climatiques dans leur contexte spécifique.

Le projet sera développé pour cinq ans (2025-2030), autour de trois axes :

- L'adaptation et l'expérimentation d'une méthodologie permettant aux gestionnaires de Réserves de biosphère d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique,
- L'accompagnement des parties prenantes et la mobilisation des élus locaux dans l'adaptation au changement climatique par l'utilisation de démarches participatives et prospectives,
- L'expérimentation d'actions concrètes d'adaptation au changement climatique.

Coordonné par le MAB France, animateur du réseau national des Réserves de biosphère, le projet réunit 11 autres partenaires :

- Réserves Naturelles de France
- Consorci Centre De Ciencia I tecnologia Forestal De Catalunya (Centre de catégorie II UNESCO MAB – basé à Barcelone)
- Réserve de biosphère du marais Audomarois (PNR des Caps et marais d'Opale)
- Réserve de biosphère du Falasorma Dui Sevi (PNR de Corse)



- Réserve de biosphère de Moselle Sud (PETR du Pays de Sarrebourg)
- Réserve de biosphère des gorges du Gardon (SM des gorges du Gardon)
- Réserve de biosphère du Mont Viso (PNR du Queyras)
- Réserve de biosphère de l'archipel de Guadeloupe (PN de Guadeloupe)
- PNR de Brière et Saint-Nazaire Agglomération – Candidat à la désignation Réserve de biosphère
- Réserve de biosphère des Cévennes (PN des Cévennes) – Partenaire associé

Objectif de la mise en œuvre de la concertation territoriale :

L'objectif de la concertation est donc le même pour les 7 territoires impliqués dans le projet LIFE Biospher'Adapt :

- Partager des données issues du cahier climatique,
- Co-construire un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité,
- Définir collectivement la stratégie d'adaptation et des mesures concrètes intégrant les futurs plans d'adaptation.

Cependant, compte-tenu de leurs contextes variés, chaque Réserve de biosphère mettra en œuvre sa concertation territoriale de façon spécifique et adaptée à son territoire.

La démarche BiospherAdapt sera à construire tout au long du projet dans un processus itératif. Elle est organisée en 4 phases :

- Immersion et cadre : analyse du contexte local – analyse du jeu d'acteurs – cartographie des stratégies d'adaptation locales existantes – définition de la stratégie de mobilisation.
- Analyse prospective : compréhension de l'évolution du climat à l'échelle de la Réserve de biosphère – diagnostic de vulnérabilité et d'opportunités.
- Adaptation de la gestion : définition de la stratégie d'adaptation et production d'un plan d'action
- Bilan et capitalisation : évaluation des démarches et recommandations.

IV. La mission

Dans le cadre du projet LIFE Biospher'Adapt, l'accompagnement à la concertation est imaginé en 4 temps :

- **Formation** en présentiel à la planification, mise en œuvre et évaluation d'un processus de concertation territoriale pour 22 participants ;
- **Préparation à l'accompagnement "sur-mesure" à la mise en œuvre de la concertation territoriale** : Compréhension du contexte et de la méthodologie, participation à 3 réunions à distance avec le groupe de travail méthodologie afin de contribuer au cadrage de la méthode.
 - Entretiens à distance avec chacune des 7 Réserves bénéficiaires afin de prendre connaissance de leur contexte spécifique et d'évaluer leurs besoins d'accompagnement. Création de la grille d'entretien, validation avec le MAB France et CR de chaque évaluation réalisée.
 - Réunion à distance entre le prestataire et le MAB France pour faire le bilan des entretiens et valider les territoires avec un besoin d'appui spécifique, et valider les critères de suivi-évaluation nécessaires au projet.
 - Rédaction d'un processus d'accompagnement détaillé de l'ensemble des 7 Réserves avec des parties d'accompagnement communes à tout ou partie des

territoires et d'autres pouvant être spécifique. Présentation et adaptation du processus avec le Comité technique du projet à distance.

- **Accompagnement "sur-mesure" à la mise en œuvre de la concertation territoriale :**
Mise en œuvre d'un accompagnement « plus ou moins fort » des Réserves de biosphère en fonction de leurs besoins et compétences (accompagnement par des RDV à distance, en présentiel, co-construction des temps de concertation territoriale, co-construction des bilans des ateliers menés, etc.).
- **Aide à la formalisation du bilan de l'accompagnement :**
 - Participation au séminaire de mi-projet en 2027 : présentation du travail mené par les Réserves de biosphère et retours d'expérience des concertations menées. Le MAB France réalise le CR du séminaire.
 - Participation au séminaire de fin de projet en 2029 : présentation de l'évaluation des impacts directs et indirects de la concertation sur les parties prenantes des territoires pilotes. Le MAB France réalise le CR du séminaire. Contribution du prestataire à la production du guide méthodologique dans son volet concertation territoriale : travail de relecture et de conseil.

V. Livrables à fournir

Les livrables prendront les formes suivantes :

- Les grilles et données issues des entretiens menés avec les 7 sites pilotes et leurs comptes-rendus,
- Un plan d'accompagnement des 7 sites pilotes,
- Un volet méthodologique spécifique à la question de la concertation territoriale pour la démarche BiospherAdapt,
- L'évaluation des concertations territoriales menées sur les 7 sites pilotes.

VI. Calendrier

Mai 2025 : Formation à la planification et la mise en œuvre d'un processus de concertation territoriale

Juin – juillet 2025 : Préparation à l'accompagnement « sur-mesure » à la mise en œuvre de la concertation territoriale

Août 2025 : Compte rendu au MAB France sous forme de grille d'entretien puis les comptes-rendus de chacune des évaluations

Septembre 2025 : Présentation des résultats lors d'une réunion du comité technique du projet en visioconférence

Octobre 2025 – Février 2028 : Accompagnement « sur-mesure » à la mise en œuvre de la concertation territoriale de chaque site pilote

Printemps 2027 : Participation au séminaire de mi-projet

Hiver 2029 : Participation au séminaire de clôture

VII. Modalités de travail

a) Gouvernance

La conduite du projet sera assurée par le coordinateur du projet LIFE BiospherAdapt et par le comité de pilotage du projet.

b) Méthodologie de gestion du projet

Une première réunion de cadrage se déroulera en visio et/ou dans les bureaux du MAB France à Paris dès la sélection du prestataire avec l'équipe projet. La méthodologie affinée de réalisation



du projet ainsi que le planning de remise des livrables seront discutés et validés au cours de cette réunion.

L'organisation qui suivra cette réunion de cadrage sera composée au moins des phases suivantes :

Etape 1 : Formation à la planification et la mise en œuvre d'un processus de concertation territoriale

Etape 2 : Préparation à l'accompagnement "sur-mesure" à la mise en œuvre de la concertation territoriale

Etape 3 : Accompagnement « sur-mesure » à la mise en œuvre de la concertation territoriale.

Etape 4 : Bilan

Durant le séminaire de mi-projet (2027) qui aura lieu en présentiel, le prestataire sera chargé de présenter l'avancée de la concertation territoriale sur chacun des territoires Réserves de biosphère pilotes. Lors de ce temps, il est attendu un retour d'expériences et un temps d'échanges autour de l'organisation des concertations territoriales conjointement organisé par le prestataire et par le MAB France.

VIII. Éléments de la proposition commerciale et date limite de candidature

- Une note d'intention d'1 page maximum
- Une présentation du candidat, au regard des compétences requises et attendues dans la présente consultation, ainsi que de ses références. Il est attendu une décomposition du prix précisant l'affectation du montant global de la mission sur les différentes phases, mais aussi pour les différents membres de l'équipe (le cas échéant) ; sera également précisée la décomposition de la facturation.
- Le CV de l'équipe
- Une note méthodologique de quatre pages maximum et un planning précisant toutes les phases de travail, en précisant les options d'accompagnement sur mesure pour les sites : méthodes, nombre de réunion, ateliers, en présentiel ou en visioconférence ainsi que les étapes de validation.
- Un livre de références
- Devis mentionnant la référence du projet : LIFE23-CCA-FR-LIFE BiospherAdapt

Estimation budgétaire de la prestation : l'offre est estimée entre 75 000 € et 110 000 €

Nous souhaitons attirer l'attention des candidats sur l'importance pour le commanditaire de bien comprendre l'articulation entre les étapes, les phases de validation et le caractère irréversible des choix opérés.

Date limite de réception des propositions commerciales : 13.03.2025 à minuit par mail à corentin.crapart@mab-france.org avec copie à anais.baude-soares@mab-france.org



Calendrier de paiement :

- Une première phase de paiement interviendra à l'été 2025 une fois la formation à la concertation réalisée
- Une deuxième phase de paiement interviendra fin 2025 une fois l'accompagnement des Réserves de biosphère enclenché
- Une troisième phase de paiement interviendra à l'hiver 2029 une fois le bilan des concertations produit

IX. La visibilité des fonds européens

Le projet intégrera également les obligations de visibilité des fonds européens. Toutes les actions d'informations et supports de communication (physiques ou numériques) devront comporter le logo LIFE, l'emblème européen (drapeau) accompagné de la mention Union européenne et la mention du fonds concerné écrit en toutes lettres. Les règles d'utilisation seront fournies au prestataire retenu.

X. Critères d'analyse et de sélection

Le MAB France s'engage à respecter les principes généraux de la commande publique, à savoir : égalité de traitement des candidats, transparence des procédures, égalité d'accès à la commande publique.

L'ensemble des besoins sont résumés dans la grille d'analyse ci-dessous.
Cette grille servira à évaluer l'offre des candidats.

Pondération	Critères
Valeur technique : 60 %	• Originalité et pertinence de la méthodologie • Proposition novatrice de méthodes de concertations/formations • Livrables en accord avec les valeurs portées par le programme MAB • Compréhension des attentes du programme LIFE de l'UE • Connaissance sur les enjeux d'adaptation et des différents contextes territoriaux • Calendrier de réalisation • Proposition d'indicateurs d'évaluation / de suivi servant à analyser la réalisation des concertations • Capacité à réaliser un bilan d'évaluation critique des démarches de concertation locales
Valeur de prix : 40 %	• Coût global de la prestation • Cohérence entre le temps (ETP) et la prestation proposée



Un comité de sélection interne au MAB France se réunira pour décider du prestataire retenu suite aux dépôts de candidatures. Le comité de sélection se réunira le **20 mars** pour décider de la sélection du prestataire.

XI. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle auxquelles pourront donner lieu les résultats de l'état des lieux, le plan d'accompagnement et la méthodologie de concertation seront cédés à l'association MAB France, de sorte que celle-ci puisse en faire l'exploitation publique la plus large, sans exception ni réserve, selon tout mode d'exploitation, pour toute destination et tout public sans restriction.

XII. Confidentialité

Les parties conviennent que toutes les informations échangées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, qu'elles soient orales, écrites ou sous toute autre forme, sont considérées comme confidentielles.

Chaque partie s'engage à :

- Ne pas divulguer les informations confidentielles à des tiers sans l'accord préalable écrit de l'autre partie.
- Utiliser les informations confidentielles uniquement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations reçues, conformément aux dispositions du RGPD.

Les obligations de non-divulgaration demeurent en vigueur pendant 5 ans après la fin de l'appel à manifestation d'intérêt.

À la demande de l'une des parties, l'autre partie s'engage à retourner ou détruire toutes les informations confidentielles en sa possession, conformément aux dispositions du RGPD.

Les parties s'engagent à respecter les dispositions du RGPD en matière de protection des données personnelles. Chaque partie doit notamment :

- Mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque.
- Informer l'autre partie en cas de violation de données personnelles.
- Assurer que les sous-traitants respectent également les obligations du RGPD.

XIII. Contacts

Pour toutes questions d'ordre technique, vous pouvez contacter :

Corentin Crapart au 06 89 23 03 74 ou par mail : corentin.crapart@mab-france.org



Annexe 1 - Pièces à fournir avec l'offre

- Lettre de candidature (DC1 disponible sur :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr>)
- Déclaration du candidat (DC2 disponible sur :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr>)
- Déclaration du sous-traitant si besoin (DC4) disponible sur :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr>)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Une attestation d'assurance en cours de validité (datant de moins de 6 mois).

Négociation

Le MAB France maintient la possibilité de négocier avec les candidats lors de la sélection des offres. Ces possibles négociations offrent également l'opportunité d'approfondir la compréhension mutuelle des attentes et des contraintes, en vue d'une possible collaboration.